

**REPertoire DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place de Llandelio
Secteur
1

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


Caractère dominant de l'espace public

La place de Llandelio était en 1841 une parcelle vierge dans la ville. Elle a conservé jusqu'à ce jour les mêmes contours. Les parcelles et les rues qui l'entourent se sont urbanisées au fil du temps. Les bâtiments situés au Nord et au Sud, en bordure de la place se sont construits sans cohérence ni harmonisation, offrant deux façades urbaines hétéroclites.

L'usage est essentiellement destiné au stationnement - sans lien réel entre les deux rues situées à l'Est et à l'Ouest de la place. La partie Est de la place avait fait l'objet d'un aménagement (pavage).

Règle particulière

Tout projet architectural pour les bâtiments qui bordent la place se fera en cohérence avec un projet d'aménagement d'ensemble :

- implantation des constructions en bordure de l'espace public,
- hauteur des bâtiments R+1+combles,
- murs de clôture en maçonnerie de pierre,
- plantations publiques ou privées participant à l'harmonie du lieu.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Llandelio
Secteur
1

n°1 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Bâtiment traditionnel R+Combles se rapprochant du caractère de l'architecture pavillonnaire.


n°3 Bâtiment sans enjeu patrimonial

n°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Ce bâtiment d'architecture simple et traditionnelle s'est encombré au fil du temps de nombreux éléments qui l'ont surchargé : soulèvement de toit disproportionné par rapport au volume du toit, bandeau commercial qui mériterait d'être réduit, ...


n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Ce bâtiment est une maison d'habitation dont l'accès principal se fait par le n°12 de la rue de Verdun - pignon ne participant pas à l'organisation de la place.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Llandelio

**Secteur
1**



n°2 Bâtiment d'intérêt architectural
Notice descriptive et règles particulières
Cf. pignon du n°11 rue Poncelin



n°2B-2C Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

Cet ensemble de constructions constitue une façade urbaine et un groupe architectural très hétérogènes qui se confondent et n'expriment pas véritablement les usages (commerces, sanitaires publics, pavillon d'habitation, ...).



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Llandelio
Secteur
1

n°4 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Bâtiment rez de chaussée - toiture terrasse.


n°6 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Maison d'habitation dont l'accès se fait par un portail à partir de la place. Volumétrie à caractère pavillonnaire en rupture avec le caractère urbain du centre ville.


n°8 Bâtiment sans enjeu patrimonial
Commentaire

Bâtiment à l'angle de la place et de la rue de Verdun.

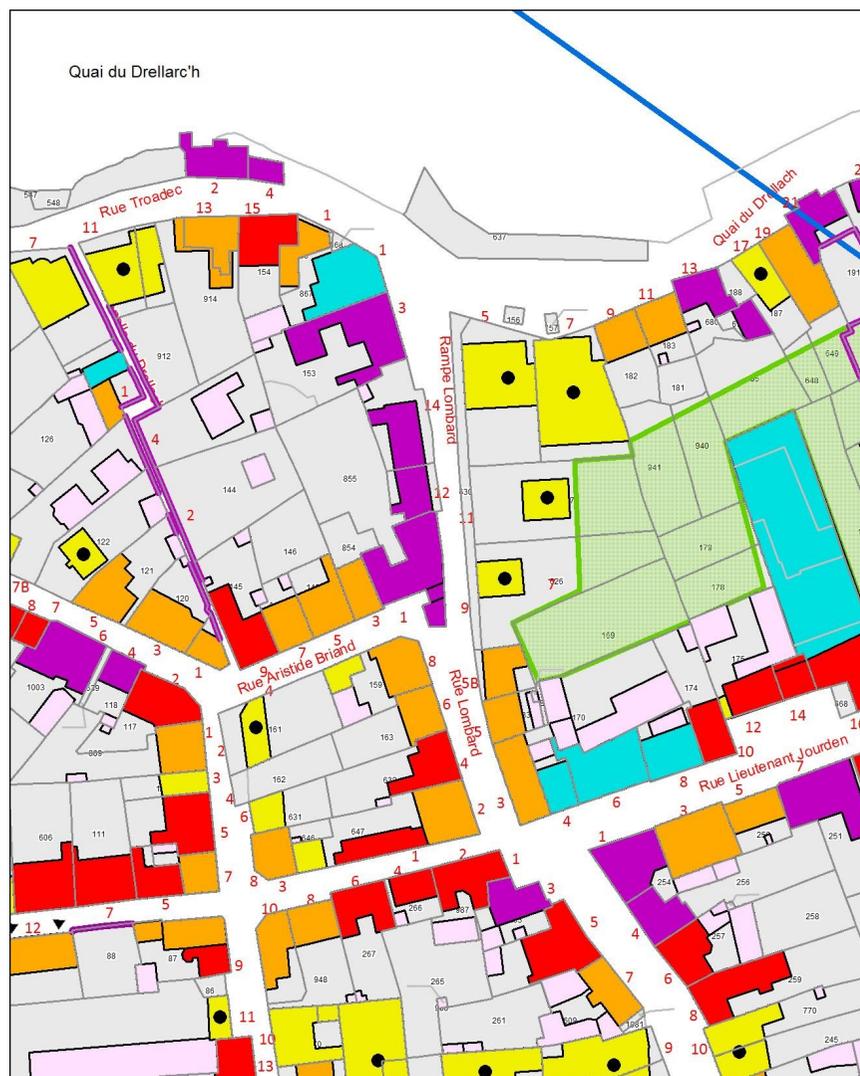
Bâtiment à caractère pavillonnaire en rupture avec le caractère urbain du centre ville.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue / Rampe Lombard
Secteur
1

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


Caractère dominant de l'espace public

La rue Lombard est un des axes historiques le plus important de la ville. Elle est la rue qui mène au port et supporte de ce fait les constructions à la fois les plus anciennes, mais aussi les plus caractéristiques de l'architecture conquétoise.

Le plan de 1841 présente une urbanisation dense du côté Ouest de la rue.

Le côté Est n'était bâti qu'à l'amorce de la rue à l'angle de la rue du Lieutenant Jourden. Les constructions récentes qui se sont implantées sur les parcelles du côté Est de la rue sont de type pavillonnaire en rupture urbaine avec le reste des constructions de la rue.

Règle particulière

Reconstitution d'un front urbain et paysager dans la partie Est de la rue (du n°9 au n°13).

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rampe Lombard	Secteur 1
---	----------------------	----------------------------

n°3 Bâtiment d'accompagnement
Façade du n°2 rue du Lieutenant Jourden

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C.

Règles particulières

Remplacement des menuiseries plastiques (fenêtres, volets) par des menuiseries en bois peint -ouvrant à la française.



n°5 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - début XXème -façade enduite.

Règles particulières

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Façade enduite à conserver (mortier à la chaux).
3. Suppression du soulèvement de toit et remplacement par les lucarnes droites ou fenêtres de toit encastrées.



n°5B- 9 - 11 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

Bâtiments à caractère pavillonnaire en rupture avec le caractère urbain centre ancien.



REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rampe Lombard**Secteur****1****n°10 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment du XVème siècle nommé « la maison des anglais ».

Notice descriptive

Ensemble patrimonial remarquable ayant conservé la qualité architecturale originale. Façade en maçonnerie de pierre apparente, encorbellement et mâchicoulis, ouverture, ...

Règles particulières

1. Conservation des caractéristiques originelles du bâtiment.
2. Un soin particulier sera apporté aux dispositifs liés aux réseaux divers (EP, EU, électrique, téléphonique, ...).
3. Aucune extension n'est autorisée.

**n°12 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment XVIIème siècle.

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C—façade en maçonnerie de pierre apparente.

Règles particulières

Suppression des persiennes pliantes sur les fenêtres des capucines.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rampe Lombard

Secteur

1



n°14 Bâtiment remarquable

Notice historique

Bâtiment XVIIIème.

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C—façades en maçonnerie de pierres apparentes.

Règles particulières

1. Les menuiseries (fenêtres, volets) seront en bois peint.
2. Réduction des proportions des dimensions des lucarnes - capucines.



n°16 Bâtiment remarquable

Notice historique

Bâtiment XVIIème.

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierres apparentes.

Règles particulières

Conservation du caractère des composants architecturaux en place.



n°18 Bâtiment en rupture avec son environnement

Commentaire

Bâtiment fin XIXème début XXème ayant conservé la majorité des composants architecturaux d'origine. Toutefois, la hauteur du bâtiment est en rupture par rapport aux épanelages des autres constructions de cette façade urbaine. La composition de la terrasse du RDC pourrait être améliorée pour assurer une meilleure intégration (toitures).

Règles particulières

1. L'ordonnement des baies sera conservé.
2. Menuiseries en bois peint (fenêtre, volets).
3. Fenêtres : partition en carreaux.

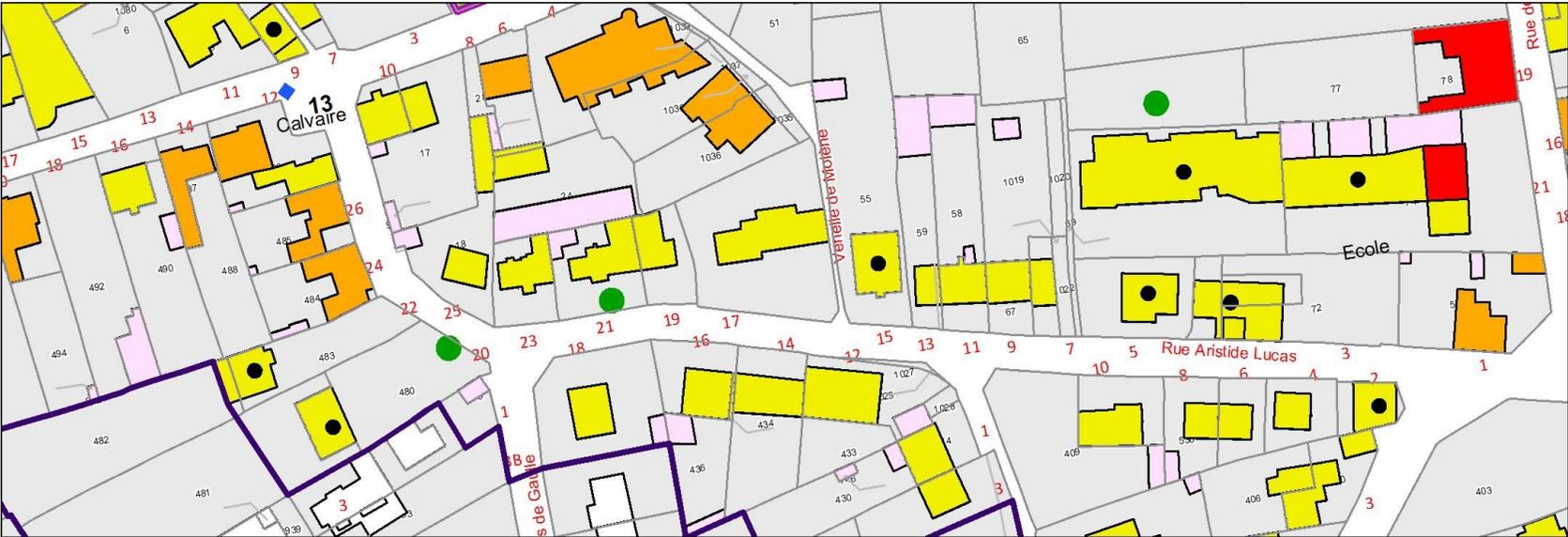
REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Aristide Lucas	Secteur 1
---	---------------------------	--------------------------------

Caractère dominant de l'espace urbain

Dans le prolongement de la rue Le Gonidec, la rue A. Lucas représentait au XIXème siècle (cadastre de 1841) la limite Sud entre la ville et l'espace rural. Hormis quelques constructions à l'angle de la rue de Verdun, la rue A. Lucas ne supportait aucune construction. Son urbanisation est donc récente. La quasi-totalité des constructions s'est implantée de la fin du XIXème jusqu'à la fin du XXème siècle.

Règle particulière

1. Harmonisation de l'ensemble des clôtures. L'espace privé sera totalement clos par des clôtures et portails.
2. Renforcement de la densité végétale et harmonisation des essences en limite de voirie (sur espaces privés).



bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	10 numéro d'identification

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Aristide Lucas	Secteur 1
---	---------------------------	--------------------------------



n°1 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+C des années 30. Façade en maçonnerie de pierre apparente.

Règles particulières

1. Conservation de l'ensemble des composants architecturaux (menuiseries, couverture, ...).
2. Conservation des murs de clôture.



n°3 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

L'école regroupe un ensemble de bâtiments de différentes périodes dont le plus ancien a été créé fin XIXème.

Toute nouvelle construction, y compris les clôtures en limite de l'espace public, devra participer à la qualité urbaine de l'espace public - densification, végétalisation.



n°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

Cette maison d'habitation R+1+C est très présente dans la rue par son gabarit et la typologie de son architecture.

Une requalification des composants architecturaux (menuiseries) et de ses abords (clôtures -fermetures) serait souhaitable.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Aristide Lucas**Secteur****1****n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°7-9-11-13 Bâtiments sans enjeu patrimonial****n°15 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Conservation du muret en pierre et remplacement des clôtures PVC, soit par une clôture en bois ou métal peint, soit par une haie en doublement du muret en pierre.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Aristide Lucas

Secteur

1



n°2 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire :

Maison à l'angle de deux rues dont l'impact est important.



n°4-6-8 Bâtiments sans enjeu patrimonial



n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°12 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°14-16 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°18 Bâtiment sans enjeu patrimonial

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Aristide Lucas	Secteur 1
---	---------------------------	--------------------------------



n°20 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

1. Clôture en maçonnerie à protéger.
2. Arbre constituant un intérêt paysager.
3. Portail à concevoir en harmonie avec les murs en maçonnerie.



n°26 Bâtiment d'accompagnement



n°22 Bâtiments sans enjeu patrimonial

Commentaire

Harmonisation des clôtures (maçonnerie, ...).



n°24 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C fin XIXème - début XXème.

Règles particulières

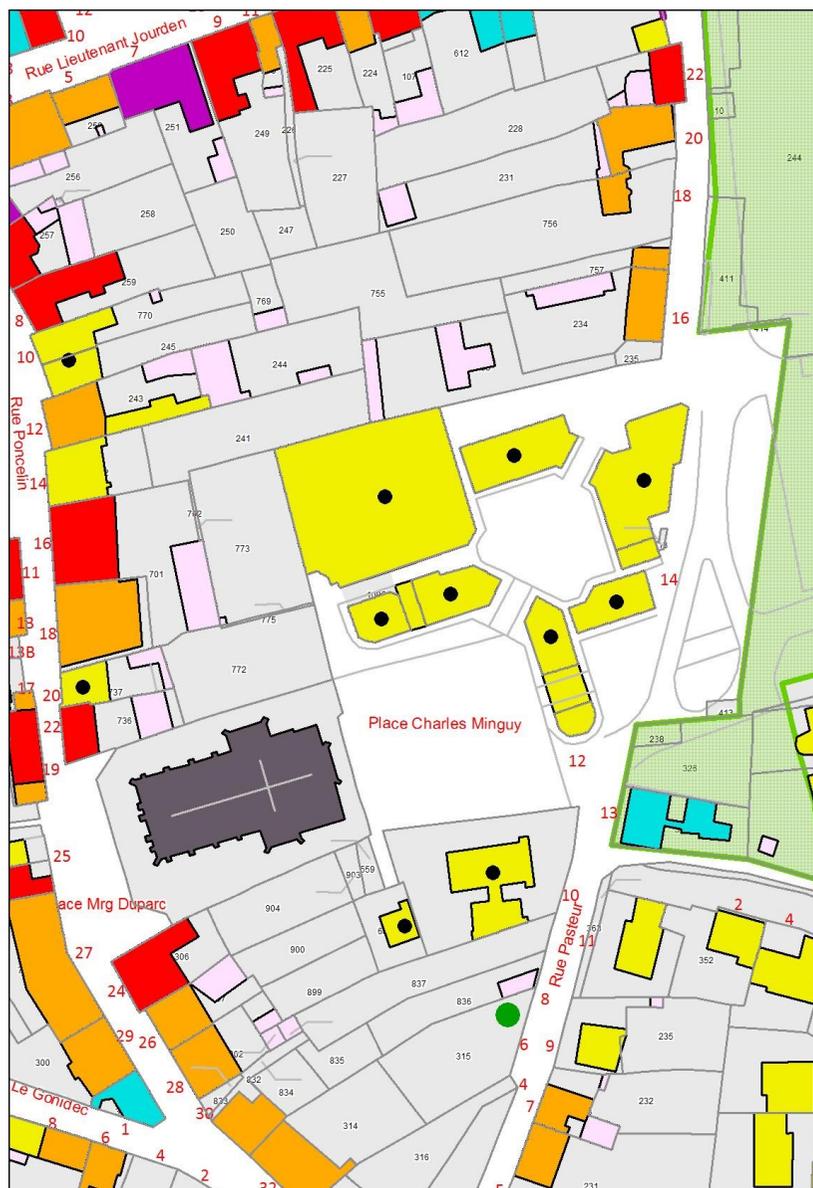
1. Conservation de l'ordonnancement des baies (à l'exception de l'étage où une baie pourrait être créée au centre, au droit de la porte du RDC).
2. Façades destinées à recevoir un enduit plein.
3. Simplification de l'auvent de toiture.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Places Charles Minguy et Monseigneur Du Parc
Secteur
1

-  bâtiment CI.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


Caractère dominant de l'espace public

Ces deux places sont dominées par des bâtiments imposants dont les caractéristiques architecturales d'époques et de natures très différentes participent néanmoins à la composition et à la structuration de ces places : l'église paroissiale du CONQUET construite en 1855 et un ensemble de bâtiments (R+2) aux rez-de-chaussée commerciaux surmonté de deux étages d'habitation. Quelques propriétés limitrophes, près de l'église, sont bordées de hauts murs en maçonnerie qu'il convient de conserver.

Deux bâtiments « hors gabarit » complètent le front Sud de la place.

L'espace public au caractère « routier » est occupé essentiellement par du stationnement.

Règles particulières

Réorganisation de la place en favorisant sa végétalisation et en identifiant les circulations piétonnes de la rue Poncelin vers la rue Pasteur.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Place Charles Minguy	Secteur 1
---	-----------------------------	--------------------------------



L'Eglise Saint-Croix

Bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Ins ISMH depuis le mois de juillet 2013.

L'église construite initialement à Lochrist au début des années 1500 a été démolie en 1855 puis reconstruite dans la ville (de 1856 à 1858) par l'architecte Joseph BIGOT.

Le parvis (place Monseigneur Du Parc) est ouvert sur la rue Poncelin.

Le chœur est orienté vers la place Charles Menguy utilisée en tant que stationnement.

Le monument est enserré sur ses côtés par des propriétés privées et séparé par une venelle de chaque côté.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Charles Minguy

Secteur

1



Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

Immeubles dont la composition architecturale, par leur implantation et leur volumétrie structurent la place. Toutefois, les volumes considérés comme des « façades arrière » (escaliers extérieurs, volumes, annexes, ...) ne représentent pas de ce fait une véritable façade urbaine. Une requalification de l'ensemble par une étude globale des couleurs est souhaitable.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Charles Minguy

Secteur

1



La perception et les locaux annexes

Bâtiments sans enjeu patrimonial

Commentaire

Ces bâtiments qui occupent la façade Sud de la place sont en rupture totale avec le contexte urbain environnant par leur volumétrie, leur implantation et leur architecture.

Une restructuration de ces trois bâtiments permettrait de reconquérir la qualité des abords de la place et de mettre en valeur un des monuments majeurs du CONQUET.



**REPertoire DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

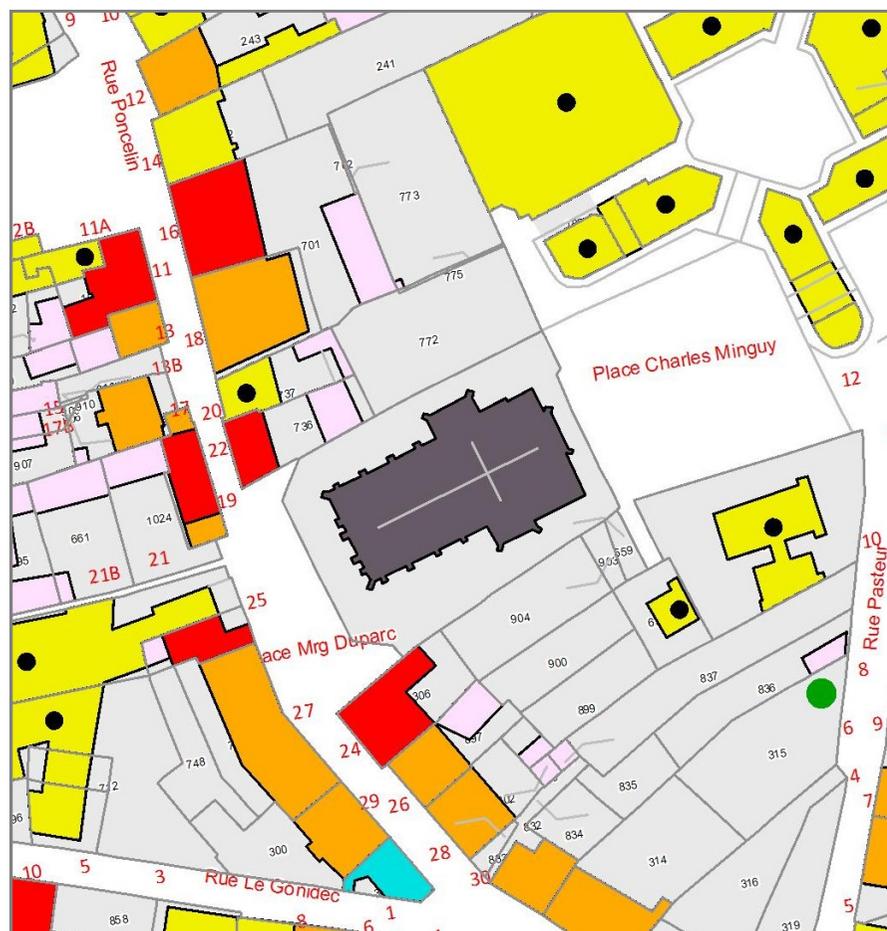
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Place Monseigneur Du Parc

Secteur

1

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l'AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification



REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Venelle de Molène	Secteur 1
---	--------------------------	--------------------------------

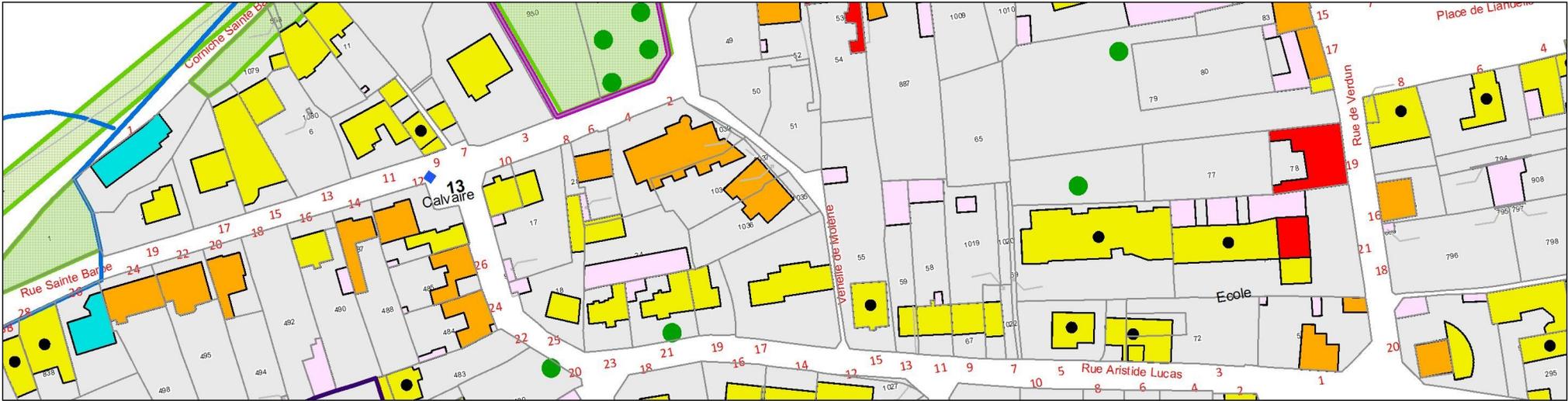
Caractère dominant de l'espace urbain

La venelle de Molène est une ruelle étroite (piétonne) qui relie la rue A. Lucas à la rue Sainte Barbe. Elle est bordée par les murets en pierre appartenant aux propriétés privées limitrophes.

Cette venelle débouche sur une place essentiellement destinée au stationnement.

Règles particulières

1. Conservation des murets en pierre des propriétés limitrophes. La clôture PVC du n°15 de la rue Aristide Lucas sera remplacée soit par une clôture en bois ou métal peint, soit par une haie en doublement du mur.
2. Requalification du stationnement public par la présence de végétaux.



bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	10 numéro d'identification

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue de Molène	Secteur 1
---	----------------------	----------------------------



Parcelles 1036 et 1038 - Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C du XXème siècle.

Règles particulières

Réduction des dimensions des lucarnes capucines. Remplacement éventuel par des lucarnes droites.



Arrière des maisons du n°17 rue A. Lucas

Bâtiments sans enjeu patrimonial



Muret avec clôture PVC du n°15 A. Lucas
(voir commentaire)

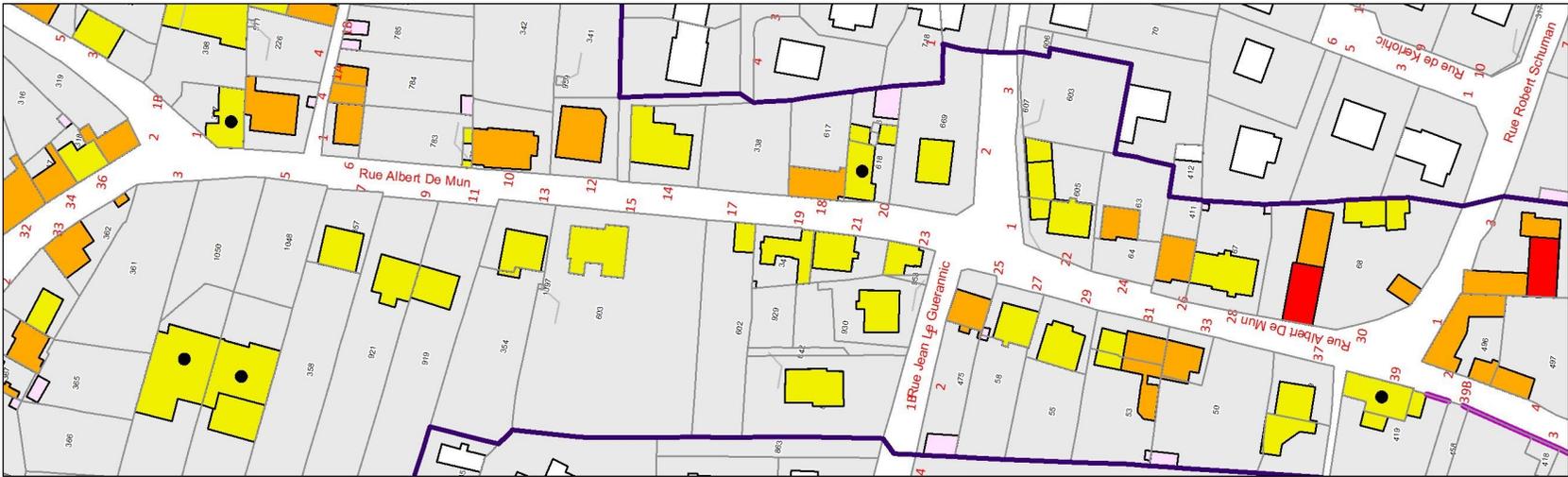
REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun - rue Jean Le Guerrannic - rue Kennedy	Secteur 1
---	---	----------------------------

Caractère dominant de l'espace public

En 1841, la rue A. de Mun était un chemin rural à la sortie de la ville qui menait à Lochrist - son extrémité Sud était occupée, au carrefour, par le hameau de Kerhalic dont il reste quelques traces encore aujourd'hui.
 L'urbanisation progressive de cette rue lui confère un caractère pavillonnaire : maisons individuelles implantées de façon « non structurée » et bordées en limite de l'espace public par des clôtures de toutes natures.

Règles particulières

1. En tant qu'entrée de la ville par le Sud, l'espace public devra faire l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble en intégrant l'ensemble des clôtures des propriétés qui bordent la rue. Une attention particulière sera apportée aux éléments d'accompagnement tels que la signalétique, la signalisation routière, l'éclairage public, les plantations, le mobilier urbain, ...
2. L'ensemble des clôtures, murs et murets en pierre apparente sera conservé ou restauré.



bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	10 numéro d'identification

REPertoire DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	----------------------------



n°1, 3 et 5 Bâtiments sans enjeu patrimonial

Commentaire

Ensemble scolaire - R+1 - Toiture terrasse.

L'ensemble scolaire joue un rôle important pour l'organisation de l'espace public - une attention particulière devra être portée à l'aménagement des abords : clôtures, place publique - création de plantations - voie piétonnes.



n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°9 Bâtiment sans enjeu patrimonial

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	----------------------------



n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°13 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°15 Bâtiment sans enjeu patrimonial

REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Albert de Mun**Secteur****1****n°19 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°21 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°23 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Albert de Mun**Secteur****1****n°25 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème -
façades en maçonneries enduites.

Règles particulières

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Suppression des volets roulants en plastique.
3. Remplacement de la clôture en plastique par une clôture en bois ou en métal peint.
4. Conservation des gardes corps en fonte.
5. Conservation des lucarnes.

**n°27 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°29 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Albert de Mun**Secteur****1****n°31 Bâtiment d'accompagnement (maison)****Bâtiment sans enjeu patrimonial (garage)****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème - façades en maçonneries enduites.

Règles particulières

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Remplacement des volets en plastique par des volets en bois peint.
3. Conservation des lucarnes.
4. Conservation des balconnets en fonte.
5. Recomposition de la volumétrie du garage - toiture à deux pentes identiques.
6. Fermeture de la clôture par un portail.

**n°33 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème - façades en maçonneries enduites.

Règles particulières

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Remplacement des volets en plastique par des volets en bois peint.
3. Conservation des lucarnes.
4. Conservation des balconnets en fonte.
5. Remplacement du bardage du pignon par un enduit.

**n°35 Parcelle attenante au n°33****Règles particulières**

Remplacement de la clôture et du portail en plastique par du bois ou métal peint.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	--------------------------------



n°37 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°39 Bâtiment sans enjeu patrimonial

Commentaire

Cette maison d'habitation R+1+C (années 50/60) est construite sur une ancienne parcelle close de grands murs en maçonnerie de pierre (aucune construction n'apparaît sur le cadastre de 1841). L'entrée véhicule du n°39 s'effectue par une grande brèche créée dans le mur de pierres. La clôture Sud n°39 est constituée de plaques de béton et d'un portail en plastique qu'il conviendra de remplacer par un muret en pierre ou une haie et un portail en bois ou métal peint.

De plus, la façade pourrait être recomposée pour une meilleure harmonie des proportions des baies, matériaux (plastique) et couleurs.



N°39B - Cf. n°1 rue de Dunkerque

Notice descriptive

Maison et dépendances de la propriété dont les façades principales sont ouvertes au n°1 de la rue Albert Schuman.

Mur remarquable

Les murs en maçonnerie devront être conservés à l'identique.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Albert de Mun**Secteur****1****n°2 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Façade du n°1 de la rue Pasteur. L'importance de ce bâtiment réside dans sa localisation à l'angle de trois rues. Il représente à ce titre un enjeu urbain important.

**n°4 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème - façades en maçonnerie de pierres enduites.

Règles particulières

1. Composition de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation des garde-corps.
3. Menuiseries en bois peint. Partition en carreaux, fenêtre à deux battants.

**n°6-8 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIX - début XXème. Parcelle attenante au Sud close de hauts murs en maçonnerie de pierre. Façades en maçonnerie de pierres enduites.

Règles particulières

1. Composition de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierres.
3. Menuiseries en bois peint. Fenêtres avec partition en carreaux.



REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	----------------------------



n°10 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - fin XIXème - début XXème. Façades en maçonnerie de pierre enduite.

Règles particulières

1. Composition de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Remplacement des menuiseries en plastique par des menuiseries en bois peint.
3. Conservation des lucarnes.



n°12 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - fin XIXème-début XXème. Façades en maçonnerie de pierre enduite.

Règles particulières

1. Composition de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Remplacement des lucarnes de type capucines par des lucarnes droite à fronton.
3. Fermeture de l'entrée par un portail en bois ou métal peint.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	--------------------------------



n°14 Bâtiment sans enjeu patrimonial



Parcelle n° 338 Mur

Notice descriptive

Mur en maçonnerie de pierre apparente.

Règles particulières

Conservation du mur en pierre apparente.



n°18 Bâtiment d'accompagnement

Commentaire

Maison ancienne ayant subi des modifications. Le soulèvement de toit devrait être supprimé et remplacé par des lucarnes de petites dimensions. Le volume et la façade de l'appentis sur rue pourraient être améliorés (pente de toiture, proportion des ouvertures).

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - fin XIXème - début XXème - façades en maçonnerie de pierres enduites. La porte centrale a été remplacée par une fenêtre au rez-de-chaussée.

Règles particulières

Menuiseries en bois peint - remplacement des persiennes par des volets battants en bois peint.

REPERTOIRE DU PATRIMOINE LE CONQUET Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	Rue Albert de Mun	Secteur 1
---	--------------------------	----------------------------



n°20 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°22 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°24 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C—début XXème.

Règles particulières

1. Remplacement des volets en plastique par des volets en bois peint.
2. Conservation du muret en maçonnerie de pierres apparentes.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Albert de Mun

Secteur

1



n°26 Bâtiment d'accompagnement

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - début XXème.

Règles particulières

Conservation de l'ensemble des composants architecturaux des façades.



n°28 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°30 Bâtiment d'intérêt architectural

Notice historique : Bâtiment XIXème.

Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - Façades en maçonnerie de pierre apparente. Mur de clôture en maçonnerie de pierre apparente.

Règles particulières

1. Menuiseries en bois peint : volets battants, fenêtres à double battants - partition en carreaux.
2. Réduction des dimensions des capucines sur le toit de l'annexe.
3. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierre apparente.